



# INNOVATION & SÉCURITÉ



Les banques sont des acteurs clefs du monde digital.  
L'innovation fait partie de leur ADN.  
Elles encouragent l'usage du digital par leurs clients et restent  
extrêmement vigilantes sur les questions de sécurité.



UN ÉCOSYSTÈME  
NUMÉRIQUE



INTRANSIGEANCE  
SUR LA SÉCURITÉ



## UN ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Le numérique renforce les fondamentaux historiques du modèle bancaire français : proximité, service, innovation et sécurité. Les banques proposent à leurs clients des applications mobiles, des services de banque en ligne et des paiements innovants.

### L'industrie bancaire, leader numérique

**Les banques, chefs de file naturels de la filière numérique financière française**, sont les acteurs clés d'un écosystème dédié aux start-up avec des centres d'affaires dédiés à l'innovation, des crédits spécifiques pour les entreprises innovantes et des chargés d'affaires de mieux en mieux formés à ces nouveaux sujets. Les banques soutiennent les réseaux d'accompagnement et les filières spécialisées pour faciliter la relation des PME-ETI et des start-up. Elles investissent massivement dans des incubateurs où les start-up bénéficient de soutien et de partage d'expériences.

### La banque dans la poche

Parce que les comportements des clients particuliers et professionnels ne cessent d'évoluer, les banques inscrivent naturellement l'innovation au cœur de leur développement afin de répondre à leurs besoins et anticiper leurs attentes.

**Elles développent constamment de nouveaux produits et services** afin de construire, avec eux, une relation quotidienne toujours plus étroite, simple et sécurisée. Ainsi, **72 % des Français estiment qu'elles sont tournées vers l'avenir, un score en augmentation de 10 points sur un an** (Observatoire de l'image

des banques BVA-FBF 2017).



### PRIX RB INNOVATION 2017

Le Prix RB Innovation créé par la Revue Banque en partenariat avec la FBF distingue chaque année une fintech particulièrement innovante dans le secteur de la banque, de l'assurance et de la finance. Le prix 2017 est remis par Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF en septembre. Ce prix connaît un succès grandissant puisqu'il enregistre en 2017 plus du double de votants par rapport aux éditions précédentes.

Cette année le lauréat est Ditto Bank, une banque en ligne française conçue pour les personnes qui vivent « entre plusieurs devises au quotidien » : elle agrège tous les services liés au change sur une seule et même plateforme.

Les services de banque à distance, en ligne ou sur mobile, offrent un accès facile à leurs comptes. Consulter le solde d'un compte bancaire, effectuer un virement, souscrire un nouveau produit... toutes ces opérations se réalisent en quelques clics. Aujourd'hui, près de 8 Français sur 10 consultent leur compte bancaire via Internet (Observatoire de l'image des banques BVA-FBF 2017).

Preuve de leur succès et de leur intégration dans le quotidien, **les applications bancaires figurent aujourd'hui parmi les plus consultées** par les Français, derrière la météo et les réseaux sociaux (Sondage Opinion Way - mai 2016).

## La révolution des paiements

**L'usage du paiement sans contact explose.** 40% des paiements de moins de 20€ par carte sont aujourd'hui réalisés via le mode sans contact soit **un milliard de transactions sans contact.**

La progression est particulièrement notable par rapport à 2016 où seulement 23% des paiements inférieurs à 20 euros se faisaient en mode sans contact.

39 )))

**PAIEMENTS SANS CONTACT  
RÉALISÉS PAR SECONDE  
POUR UN MONTANT  
MOYEN D'ENVIRON 10€.**

Source : GIE CB - 2017

En 2017, le montant total des achats payés en mode sans contact passe le cap symbolique des **10 Mds€.**

A fin septembre 2017, près de 45 millions de cartes bancaires CB sont équipées du mode sans contact soit 68% du parc total (contre 63,3% fin 2016). Les commerçants sont également mobilisés avec 599 000 points de vente équipés en France (contre environ 500 000 fin 2016).

La tendance devrait se confirmer avec le passage progressif du plafond du paiement sans contact de 20 à 30€. En 2018, le cap des 2 milliards d'opérations sans contact devrait être franchi.

## Le service de paiement instantané paneuropéen est créé,

sous l'impulsion de l'European Retail Payment Board (ERPB), par l'European Payments Council (EPC). Appelé Virement SEPA Instantané ou « SCT Inst » (de l'anglais « SEPA Instant Credit Transfer »), ce service se distingue du virement SEPA qui harmonise déjà les transferts au sein de l'Espace unique des paiements en euro (ou SEPA).

Son principe : offrir la possibilité de réaliser un virement en temps réel (avec mise à disposition immédiate des fonds) vers n'importe quel compte situé dans l'espace SEPA.

Le délai maximal de traitement du paiement est de 10 secondes et le service est disponible 24h/24, 7 jours/7 (actuellement un virement n'est pas possible le weekend ni les jours fériés).

Son montant maximal est fixé à 15 000 euros par opération, sans montant minimum.

Avec ce nouveau dispositif, **la Banque centrale européenne (BCE) poursuit son objectif d'instauration d'un marché unique intégré** (lutte contre le risque de fragmentation du marché des paiements avec une multitude de solutions nationales parfois propriétaires et non interopérables).

Elle souhaite également mettre en œuvre des standards de sécurité exigeants et créer les conditions d'un marché compétitif concernant les services de paiement tout en œuvrant à l'amélioration des services rendus aux clients (mobilité, rapidité, disponibilité immédiate des fonds...).



## **LIVRE BLANC DU PÔLE FINANCE INNOVATION « FONCTION FINANCE : 140 INNOVATIONS AU SERVICE DE LA CROISSANCE »**

La FBF soutient et participe aux nombreuses initiatives du Pôle de compétitivité Finance Innovation. Marie-Anne Barbat-Layani contribue au Livre Blanc « Fonction Finance : 140 innovations au service de la croissance ». Son propos porte sur le financement de l'innovation. Les banques font face à un double défi, car elles sont à la fois objets et sujets de la transformation numérique. Les banques sont des acteurs digitaux et financent la digitalisation de leurs clients. Non seulement elles doivent repenser leurs modèles, comme toute entreprise confrontée à une révolution technologique et à une compétition ouverte à de nouveaux acteurs sur un marché déjà hyper concurrentiel et global, mais elles doivent aussi trouver des réponses techniques adaptées aux nouveaux besoins de financements de leurs clients.

## INTRANSIGEANCE SUR LA SÉCURITÉ

La confiance est l'actif n°1 des banques et le socle de la relation client. Les banques investissent en permanence afin d'assurer un haut niveau de sécurité pour les fonds confiés par leurs clients ainsi que pour la protection des données personnelles.

### L'enjeu de la cybersécurité

La protection des fonds et des données personnelles fait l'objet d'une attention croissante face aux risques de dérives et de fraudes. Pour répondre à cette préoccupation légitime, **les banques multiplient les initiatives et investissent massivement dans la protection des données pour préserver la confiance de leurs clients et renforcer plus encore la sécurité.**

Tenant compte d'un contexte de cybermenaces avérées, la profession œuvre sans relâche pour que la sécurité soit au cœur des réflexions sur les paiements et la transformation numérique.

**La FBF et la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC) de la Police judiciaire sont associées via un partenariat. Cette coopération s'intègre dans une démarche européenne d'EUROPOL et de la FBE visant à renforcer la lutte contre la cybercriminalité.**

# 35%



**D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CYBER-ATTAQUES EN UN AN EN FRANCE**

Source : Global Security Mag - octobre 2017 / Baromètre RGPD

### La DSP2 et les enjeux de sécurité

La directive des services de paiement DSP2, qui s'applique depuis le 13 janvier 2018, rend accessibles, gratuitement, les données des comptes de paiement à deux nouvelles catégories d'acteurs : les prestataires de service d'information sur les comptes ("agrégateurs") et les prestataires de service d'initiation de paiement. Cette directive est un défi pour les banques qui sont responsables de la sécurité des comptes de leurs clients.

La FBF a plaidé pour un haut niveau de sécurisation de ces nouvelles activités et a pris acte de l'adoption des normes techniques réglementaires (RTS) par la Commission européenne le 27 novembre 2017. En privilégiant des interfaces standardisées, ouvertes et sécurisées (API) comme solution d'accès aux comptes de paiement, la Commission a fait le choix de la sécurité.

**La FBF a toujours soutenu les API, seules solutions garantes d'une véritable sécurité** dans l'environnement actuel de cyberattaques toujours plus nombreuses.

Les banques françaises auront déployées ces solutions d'ici fin 2018. Au niveau national, la FBF accueille favorablement la possibilité d'imposer l'utilisation des API avant même l'application des RTS prévue en septembre 2019 seulement. L'initiative française d'API de Place, dont la 1<sup>ère</sup> version des spécifications est publiée en juillet 2017, est l'une des plus avancées en Europe. Elle permet à la profession de favoriser la convergence vers un standard européen, en mettant à disposition des banques européennes les solutions dégagées en France.



## Le règlement général sur la protection des données

Le règlement du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement RGPD) est applicable à partir du 25 mai 2018. Cette nouvelle réglementation européenne vise à créer un ensemble de règles uniformes et adaptées à l'ère numérique au sein de l'UE, à améliorer la sécurité juridique et à renforcer la confiance des citoyens et entreprises dans le marché unique du numérique. Les banques sont particulièrement concernées par ces nouvelles obligations.

## Le marché unique numérique européen

En mai 2017, la Commission européenne publie un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique numérique lancée en 2015. Cette stratégie poursuit trois objectifs : améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises, créer les conditions de la croissance et du développement des réseaux et services numériques et stimuler la croissance de l'économie numérique européenne.

La FBF contribue, en coordination avec la FBE, aux consultations en amont et à la préparation des évolutions réglementaires en cours avec deux axes :

- le développement d'une économie européenne fondée sur les données tout en respectant la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, à travers le règlement RGPD, la révision du règlement « vie privée et communications électroniques » (*e-Privacy*) et la proposition de règlement sur la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'Union européenne ;

- la promotion de l'innovation et de la transformation numérique avec une réflexion sur la standardisation, la sécurisation et la régulation des services liés à l'informatique en nuage (*cloud computing*) et à l'identification des personnes (*e-ID – electronic identity*), sur les nouveaux acteurs dans le domaine des technologies financières (*fintech*), sur les modalités d'expérimentation (*sandbox*) et d'utilisation des technologies les plus disruptives (*blockchain, machine learning, intelligence artificielle...*).

## L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT



L'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP) reprend toutes les missions précédemment dévolues à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, auquel il succède, sur un périmètre élargi à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux.

Cette instance est destinée à favoriser l'échange d'informations et la concertation entre toutes les parties (consommateurs, commerçants et entreprises, autorités publiques et administrations, banques et gestionnaires de moyens de paiement) concernées par le bon fonctionnement des moyens de paiement et la lutte contre la fraude.

Au niveau national et pour la première fois depuis le début des années 2000, le montant de fraude sur les transactions par carte diminue d'environ 4%, alors que l'usage de ce moyen de paiement continue à croître de 6%, porté notamment par le développement du paiement sans contact.

Cette meilleure maîtrise de la fraude est le fruit des efforts consentis par l'ensemble des acteurs pour développer des solutions d'authentification forte du payeur pour les paiements sur internet, et la mise en œuvre de solutions de scoring des transactions par les émetteurs et les systèmes de paiement carte.

Source : Banque de France.